



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 octobre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Octobre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Octobre 1996

**Pépinière d'Entreprises du Niortais - Fixation des tarifs - Contrats
résidents**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane ROUSSELLE,
M. Claude VITELLINI

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 27 Septembre 1996, le conseil municipal a approuvé la résiliation du traité de concession de service public accordée à la SEMAT pour la construction et l'exploitation de la pépinière d'entreprises du Niortais.

La Ville de Niort assurera donc, à compter du 1er Novembre 1996, en régie directe la gestion, l'exploitation et l'animation de la pépinière d'entreprises sous la responsabilité de la Direction du Développement Economique.

Il convient donc d'établir un nouveau contrat-type d'hébergement entre la Ville de Niort et les entreprises résidentes et d'approuver les tarifs à appliquer à compter du 1er Novembre 1996.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes du nouveau contrat-type ci-joint entre la Ville de Niort et les entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises du Niortais ;
- approuver les termes du contrat avec les entreprises résidant actuellement dans la pépinière ;
- approuver les tarifs ci-dessous :

* **Occupation des locaux**

| | <u>1ère année</u> | <u>2ème année</u> | <u>3ème année</u> |
|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Bureaux meublés..... | 400 F HT/m ² /an | 450 F HT/m ² /an | 500 F HT/m ² /an |
| Locaux mixtes après aménagements..... | 280 F HT/m ² /an | 315 F HT/m ² /an | 350 F HT/m ² /an |
| Ateliers..... | 200 F HT/m ² /an | 225 F HT/m ² /an | 250 F HT/m ² /an |

* **Location court terme**

- Un poste de travail équipé : 1 journée : 150 F HT
1 semaine : 500 F HT
1 mois : 1.200 F HT
- Location de la salle de réunions : non résidents 165 F HT/jour

* **Prestations d'hébergement (les sommes sont exprimées en HT)**

1. Prestations pépinière :

- Contenu :
- la domiciliation et/ou l'adresse professionnelle
 - l'accueil visiteurs (horaires d'ouvertures)
 - la permanence téléphonique
 - le service courrier (réception et tri)
 - l'accès au secrétariat et aux moyens bureautique et télématique
 - l'accès au service mise en relations et conseils
 - l'accès au service assistance et conseils
 - l'accès au service presse et documentation
 - fraction abonnement téléphonique
 - accès aux locaux communs, dont la salle de réunions

Prix : part fixe par entreprises : 700 F/mois

2. Prestations complémentaires :

Secrétariat administratif

- traitement de texte : l'heure 110 F
- secrétariat multilingue : l'heure 130 F

Secrétariat spécialisé

- suivi clients/fournisseurs : le mois 160 F
- classement archivage : le mois 160 F
- traduction, multilingue : la ligne 5 F
- mailing : l'heure 110 F

Téléphonie :

Consommation sur relevé ordinateur fin de mois

- Dégressivité :
 - de 0 à 2000 U : par mois 0,81 F
 - de 2001 à 3000 U : par mois 0,80 F
 - de 3001 à 4500 U : par mois 0,76 F
 - plus de 4500 U : par mois 0,70 F
- S.D.A. supplémentaire : par mois 50 F

Photocopies :

- prise en charge secrétariat : l'unité 0,80 F
- prise en charge résident :
 - de 0 à 100 U : l'unité 0,70 F
 - de 101 à 200 U : l'unité 0,65 F
 - de 201 à 300 U : l'unité 0,50 F
 - de 301 à à 500 U : l'unité 0,45 F
 - plus de 500 U : l'unité 0,40 F

Télécopies :

Emission

- 1ère page 7 F
- autres : la page 5 F (+ ligne tél.)

Réception

- prise en charge : la page 5 F

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)